

Syndicat National Force Ouvrière les Lycées et Collèges

Montreuil, le 22/09/2015

Malgré quelques modifications dans la formulation, la nouvelle version des programmes de collège est tout aussi inacceptable que celle présentée en avril dernier.

# Nouvelle rédaction des programmes de collège

## Des changements à la marge Le cadre imposé demeure la réforme du collège

Après une première publication de projet de programmes pour les cycles 2, 3 et 4 en avril 2015 qui avait suscité un tollé de la part des enseignants, des universitaires, de l'Académie des sciences et de l'Académie française, le Conseil Supérieur des Programmes a dû revoir sa copie. Il a remis à la ministre de l'Education nationale, une nouvelle mouture de son texte le 18 septembre 2015.

#### Des modifications mineures

Le CSP n'appelle plus une piscine un « milieu aquatique profond standardisé » (CSP, Projet de programme pour le cycle 4, 9 avril 2015, mis à jour du 15 avril 2015, p.22) ou une partie de tennis ou de badminton un « duel médié [sic] par une balle ou un volant » (p.23). Mais il parle toujours d' « oral codifié et socialisé » (CSP, Projet de programme pour les cycles 2,3 et 4 septembre 2015 p.225), de « recueil de corpus oraux autour d'actes de parole » (p.232) de « sécurité linguistique personnelle dans la production orale » (p. 259).

En histoire, l'humanisme et les Lumières redeviennent des parties obligatoires du programme de cinquième (p.297), et de quatrième (p.299) puisque tous les thèmes doivent être désormais traités. Avec des horaires amputés du fait de la mise en place des EPI, une telle demande de l'institution sera néanmoins très difficile à satisfaire.

Ces concessions mineures aux professeurs et à l'opinion publique ne changent rien à la physionomie générale du projet qui remet gravement en cause les disciplines, les savoirs, les classes et la liberté pédagogique des professeurs.

### Les disciplines sont malmenées

Les langues anciennes ne subsisteront au mieux qu'à l'état résiduel, dans les EPI, où l'on invitera les collégiens à partir à la « chasse [sic] aux expressions latines ou grecques encore [sic] utilisées aujourd'hui » (p.245). L'allemand, l'italien, les langues vivantes à faible diffusion sont menacées par la suppression des classes bi-langues et des classes européennes. Du reste il n'existe plus de programme d'anglais, d'espagnol ou de russe mais seulement un programme de langue vivante étrangère et régionale (LVER) qui exige du professeur de vérifier que le collégien utilise « la gestuelle adéquate » pour se faire comprendre des locuteurs natifs (p.251)... Les disciplines ne sont plus considérées comme légitimes. Il faut donc les « croiser », recourir à des activités transversales au nom d'une interdisciplinarité incantatoire qui répond moins à des considérations pédagogiques qu'à la recherche d'économie dans la gestion des personnels.

#### Les savoirs sont eux-mêmes dévalorisés.

Ils sont subordonnés au socle de compétences qui a moins pour finalité d'apprendre que d'apprendre à apprendre (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 « les méthodes et outils pour apprendre »). L'élève ou plutôt « le jeune » (p. 312) doit d'abord apprendre à montrer qu'il a bon cœur. « L'enseignement moral et civique entraîne [sic] à l'expression des sentiments moraux » (p.213). Il lui faut ensuite prouver qu'il est conscient des « défis sociétaux et environnementaux du monde d'aujourd'hui », (p.211), qu'il est convaincu du « potentiel que l'UE représente pour notre pays » (p. 306) et qu'il est prêt à « s'adapter au changement global » (p.310). Bref le collégien est prié d'adhérer au politiquement correct du moment.



6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel: 01.56. 93. 22. 44 - Fax: 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

#### La liberté pédagogique individuelle des professeurs disparaît.

L'enseignant n'élabore plus sa progression annuelle en fonction des instructions officielles, des besoins de ses élèves et de ses goûts personnels. Désormais il se voit imposer des contenus d'enseignement, des rythmes d'apprentissage, des modes d'évaluation décidés localement. « Le choix de mise en œuvre de ce programme de cycle est celui de l'équipe pédagogique en fonction de son projet disciplinaire dans l'établissement » (p.319 voir aussi p.204, 303..), équipe encadrée par un coordonnateur nommé par le principal conformément à l'article 6 du décret n°2015-475 du 27 avril 2015. Par ailleurs dans le cadre des EPI le professeur peut être contraint d'enseigner une discipline autre que la sienne...

Malgré quelques modifications dans la formulation, la nouvelle version des programmes de collège est tout aussi inacceptable que celle présentée en avril dernier.

Si elle devait être mise en œuvre, elle traduirait la fin de l'Ecole de la République puisqu'elle conduirait à la disparition de programmes disciplinaires nationaux et annuels. Elle entraînerait la fin d'un diplôme national du brevet fondé sur des épreuves terminales, ponctuelles et anonymes.

### Ces programmes sont imposés par la réforme du collège.

Cette réforme est indissolublement liée à la refonte des ORS par le décret Hamon du 20 août 2014 généralisant la réunionite pour mettre en œuvre ces programmes.

Ces programmes sont indissociables de la réforme du collège : diminution des horaires disciplinaires autonomie sur le horaires et même sur les programmes, mise en place des EPI aux dépens des savoirs disciplinaires, suppression des classes bilangues, disparition programmée des langues anciennes. Les enseignants la rejettent massivement.

## Le SNFOLC propose :

Assemblées générales dans tous les établissements pour discuter, décider de la grève sans attendre.

Nous sommes unis pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.

Nous sommes 350 000 professeurs du secondaire : nous pouvons gagner.

C'est par la grève unie jusqu'à satisfaction que nous ferons reculer le gouvernement.

Par milliers, par dizaines de milliers nous serons à Paris le 10 octobre en manifestation nationale pour l'abrogation de la réforme du collège.





6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex Tel: 01.56. 93. 22. 44 - Fax: 01.56. 93. 22. 40 snfolc.national@fo-fnecfp.fr